

YVELINES

N°23

Objet :

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU SAX
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Rapporteur :
Mme Katell LANDIER

Date de la Séance :

9 AVRIL 2024

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2024

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 30

Membres représentés : 03

Membres absents : 02

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI.	pouvoir à	François DAZELLE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Nicole MARTIN

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024**N° 23****OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SAX AU TITRE DE L'ANNEE 2024****Rapporteur** : Mme Katell LANDIER

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1611-4,
VU la délibération n°85 du conseil municipal du 19 décembre 2023 octroyant un acompte d'un montant de 300.000 € de la subvention 2024 au SAX,
VU l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

CONSIDÉRANT que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

CONSIDÉRANT que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

CONSIDÉRANT, que le SAX contribue au déploiement de l'offre culturelle locale,

CONSIDÉRANT qu'après examen de la demande du SAX, il est proposé de soutenir son action en lui octroyant une subvention d'un montant de 600.000 €,

CONSIDÉRANT qu'un acompte de 300.000 € a déjà été versé au SAX au titre de la subvention 2024,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention de 600.000 euros au SAX au titre de l'année 2024.
- **ARTICLE 2 : PRECISE** qu'un acompte de 300.000 euros ayant déjà été versé, le solde qui sera versé s'élève à 300.000 euros.
- **ARTICLE 3 : PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2024**Pour extrait conforme,**

Délibération publiée le :

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240409-023DEL24_SAX-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024